



PIÈCES A FOURNIR POUR LOCATION SALLES

PIÈCES OBLIGATOIRES

Pièces identité en cours de validité : *choisir 1 document parmi la liste*

- Carte d'identité française ou étrangère (avec photo)
- Passeport français ou étranger (avec photo)
- Permis de conduire français ou étranger (avec photo)
- Carte de séjour temporaire
- Carte de résident
- Carte de ressortissant d'un État membre de l'UE : UE : Union européenne ou de l'EEE

Attestation assurance responsabilité civile (Document demandé auprès de votre assurance habitation)

Chèque de caution : non encaissé

- Restaurant scolaire :
 - Commune : 250€
 - Hors commune : 500€
- Salle l'Oscence :
 - Commune : 400€
 - Hors commune : 600€

Chèque d'acompte :

- 30% du montant de la location (hors chauffage) :
- Sera encaissé 15 jours avant la location

Cf : tarifs en vigueur au dos

ETABLISSEMENT DU CONTRAT DE LOCATION

- Signer le contrat + le règlement intérieur d'utilisation
- Présenter les pièces demandées ci-dessus.
- Etat des lieux est réalisé en général le vendredi avant la location à 16h30.
- Contacter Mme ELYNE BLANCHE au 07 56 38 88 92 en cas de modification du jour ou de l'heure de l'état des lieux.
- Rendre les clefs dans la boîte aux lettres de la mairie avant 10 heures le :
- Nous gardons le chèque de caution dans l'attente que le règlement total soit réalisé
- Le reste à régularisé est envoyé par titre exécutoire par le trésor public avec un avis de sommes à payer directement auprès de leurs services.
- Le chèque d'acompte est encaissé et fait office d'envoi d'un avis de sommes à payer à ne pas tenir compte.
- En cas de non-récupération du chèque de caution à la fin de l'année, il est détruit par nos soins.

MAIRIE DE MONTENAY – 1 Rue des Prés – 53500 MONTENAY

Téléphone : 02 43 05 17 65

✉ mairie@montenay.net 🌐 www.montenay.net

Jours et horaires d'ouverture de la Mairie et de l'Agence Postale Communale

Le lundi de 14h00 à 17h45 – du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h45 – le mercredi et le samedi de 9h00 à 12h00

PIÈCES A FOURNIR POUR LOCATION SALLES

Envoyé en préfecture le 14/12/2023
 Reçu en préfecture le 14/12/2023
 Publié le 15/12/2023
 ID : 053-215301557-20231205-DELIB_2023_089-DE

MONTENAY - Tarifs des salles communales - - Année 2024 - Salle L'Oscence : 492 personnes maximum Salle de la Cantine : 112 personnes maximum	Location Pôle L'Oscence			Cantine + cuisine
	Salle L'Oscence (sans cuisine)	Option Cuisine (de la cantine)	Option cantine	
SOIREE DANSANTE AVEC REPAS ou MARIAGE --> Forfait week-end				
Associations locales	Ø	Ø	Ø	Ø
Habitants de Montenay	450 €	50 €	100 €	300 €
Associations ou habitants de l'extérieur	625 €	75 €	150 €	450 €
Repas des classes de Montenay	Ø	Ø	Ø	Ø
EVENEMENT FAMILIAL --> Location 1 journée (salle restituée propre le lendemain à 10h)				
Habitants de Montenay	300 €	50 €		220 €
Habitants de l'extérieur	450 €	75 €		330 €
VIN D'HONNEUR et/ou DEPART MARIAGE (salle restituée propre le soir)				
Habitants de Montenay	150 €			100 €
Habitants de l'extérieur	225 €			150 €
REVEILLON ST SYLVESTRE - location par un professionnel (2 jours)				
Professionnel de Montenay - Orchestre / Traiteur	600 €	50 €		
Association de Montenay	200 €	50 €		
Professionnel de l'extérieur	900 €	75 €		
SPECTACLE - BELOTE - LOTO - BAL --> 1 journée				
Associations de Montenay	Ø			
Associations de l'extérieur	300 €			
REUNION ou MANIFESTATION COMMERCIALE				
Organisme de Montenay	150 €			50 €
Organisme de l'extérieur	350 €			150 €
Mise à disposition suite à des obsèques (collation)				
Réunion de famille	Ø	Ø		
Organisation d'une cérémonie laïque / civile				
Professionnel	250 €			
Caution exigible lors de la remise des clés	Salle L'Oscence		Cantine	
Habitants et associations de Montenay	400 €		250 €	
Associations extérieures et/ou habitants extérieurs / Professionnels (Montenay ou extérieur)	600 €		500 €	

Forfait chauffage obligatoire du 15 octobre au 15 avril :

Forfait CHAUFFAGE (cumulable)	
Salle L'Oscence	50 Euros
Cantine	20 Euros

MAIRIE DE MONTENAY – 1 Rue des Prés – 53500 MONTENAY

Téléphone : 02 43 05 17 65

✉ mairie@montenay.net 🌐 www.montenay.net

Jours et horaires d'ouverture de la Mairie et de l'Agence Postale Communale

Le lundi de 14h00 à 17h45 – du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h45 – le mercredi et le samedi de 9h00 à 12h00